

Le silence est parfois une forme de résistance

Lao She, écrivain chinois

Ce silence est le nôtre... Il est celui des cris que l'on n'entend pas !

Pour interpellier nos consciences des **cercles de silence** se sont constitués **dans plus de 160 villes** en France : Paris, Toulouse, Lyon, Grenoble, Montélimar, Le Puy, Le Chambon sur Lignon, Roanne... regroupant de 8 à 10 000 personnes chaque mois.

Le cercle de Saint Étienne exprime :

- **Le refus** des traitements inhumains et dégradants que subissent des hommes, des femmes et des enfants sur le territoire français du simple fait qu'ils sont en situation irrégulière.
- **Le soutien** aux exilés, à ceux qui les accompagnent dans leurs démarches administratives et aussi à ceux qui sont chargés d'exécuter les procédures judiciaires
- **Le devoir d'informer** l'opinion publique et d'apporter des outils de réflexion.

Nous condamnons fermement :

- la politique du chiffre en matière d'expulsion du territoire,
- les contrôles d'identité au faciès,
- les expulsions détruisant les liens familiaux,
- la rétention systématique dans des lieux d'enfermement,
- le prolongement de la durée de séjour dans des centres de rétention administratifs.

La paix du monde repose sur le respect de tout homme et ce respect n'est possible :

- qu'à l'écoute des raisons qui poussent tant de personnes à quitter la terre de leurs ancêtres.
- qu'avec la mise en œuvre d'une politique intelligente de l'immigration, c'est-à-dire une politique qui ne soit pas fondée sur le refoulement et l'exclusion des étrangers ... comme des plus pauvres.

Dans les prochaines semaines (fin septembre), un nouveau projet de loi sur l'immigration doit être examiné au parlement. Ce sera le cinquième texte en sept ans !

Tel qu'il a été pour l'instant soumis aux parlementaires, ce projet, prévoit des dispositions qui porteront atteinte aux droits de vivre en famille, d'asile et de regard du juge face aux risques d'arbitraire : allongement de la durée de rétention administrative, privation de liberté sans contrôle du juge pendant 5 jours, création d'un "bannissement" du territoire européen pendant plusieurs années, confirmation du « délit de solidarité »... Depuis plusieurs mois, 40 organisations se sont mobilisées sur ce projet de loi aux côtés d'autres membres de la société civile, en interpellant les parlementaires et en informant largement sur son contenu. Un appel a été diffusé : "*Ne laissons pas fragiliser le droit de l'étranger*" avec un argumentaire. (cf notamment le site de La Cimade www.lacimade.org)

Cet été, le gouvernement a annoncé que des dispositions supplémentaires seraient ajoutées à ce projet : déchéance de la nationalité, restriction de la circulation de ressortissants européens...

***Ce cercle est à l'écoute de cette humanité qui souffre dans le silence de nos sociétés ...
Vous pouvez vous joindre à nous, ne serait-ce que quelques minutes ...***

**Prochain rendez-vous : Mardi 28 septembre 2010, de 18 h à 19 h,
Place de l'Hôtel de Ville à Saint Etienne**